



Chercher :

[Fil RSS](#)  | [Contactez-nous](#)

[Priartem](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Notre engagement](#)

[Priartem vous aide](#)

[Adhérer et soutenir](#)

[Coordonnées](#)

[Contact](#)

[Actualité](#)

[Nationale](#)

[Régionale](#)

[Thèmes](#)

[Les antennes contestées](#)

[ANSES](#)

[ASEF](#)

[Hyperélectrosensibilité](#)

[Pétition](#)

[Information scientifique](#)

[L'expertise scientifique](#)

[La gestion des risques](#)

[Information technique](#)

[La réglementation](#)

[Les actions judiciaires](#)

[Les chartes](#)

[Nos grands programmes](#)

[Kit média](#)

[Communiqués de presse](#)

[Dossier de presse](#)

[Galerie de photos](#)

[Priartem et les médias](#)

[Régions](#)

[Faire un don](#)



[Nouveau](#)

[Déclaration du rapporteur de l'APCE : "Les indications de l'OMS confirment le danger potentiel des champs électromagnétiques "](#)

[Le CIRC classe les radiofréquences comme potentiellement cancérigènes](#)

[Le WiFi en question](#)

[Nouvelle vidéo DISCONNECT \(documentaire sur la nocivité des téléphones cellulaires\)](#)

[Téléphonie mobile : des expositions élevées beaucoup trop nombreuses !](#)

[Téléphonie mobile : Nouvel arrêt de la Cour d'appel de Paris favorable aux associations](#)

[A lire / A voir / A écouter](#)

[OMS et Priartem dans les médias](#)

["Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent"](#)

["On nous brouille l'écoute !" : article du Canard enchaîné....](#)

["Sous l'ondée" : un témoignage sur l'électrohypersensibilité.](#)

[A voir : France 3, 18 mai, 20h35 : "Mauvaises ondes"](#)

[Avant première du film sur l'électrohypersensibilité - Hors champs - Projection gratuite](#)

[« BioInitiative Report » : Un nouveau rapport alarmant sur la téléphonie mobile](#)

[Conférences de Daniel Oberhausen \(délégué scientifique de Priartem\)](#)

[Conseil de l'Europe : Texte adopté sur le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement](#)

[Interview de Janine le Calvez](#)

[Janine Le Calvez sur France Inter, émission Service public](#)

[Joachim Marcus-Steiff publie : "La société sous-informée"...](#)

[La Lettre de Priartem n°22 : Spécial résultats scientifiques](#)

[La Lettre de Priartem n°23 "Spécial Grenelle"](#)

[La Lettre de Priartem n°24](#)

[Le comité russe de radioprotection lance une alerte sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé des enfants et des adolescents](#)

[Livre blanc des incidences de la téléphonie mobile et des antennes relais sur votre santé](#)

[Mardi 19 octobre à 19 heures, débat sur la santé environnementale à la Cité universitaire internationale](#)

[Nouvelle vidéo DISCONNECT \(documentaire sur la nocivité des téléphones cellulaires\)](#)

[Proposition de loi « Ondes électromagnétiques » : Un enterrement de première classe !](#)

[Rappel : parution et mise en vente du guide pratique CEDIS* n°8 : "La téléphonie mobile : onde de choc"](#)

[Téléphonie mobile : des expositions élevées beaucoup trop nombreuses !](#)

[Téléphonie mobile. Sommes nous tous des cobayes ?](#)

Liens

[Sites d'associations partenaires](#)

<http://www.infoamica.it>

[Agir pour l'Environnement](#)

[Association du Coteau de Nogent sur Marne](#)

[IEMFA](#)

[WiFiinschools.org.uk - Home](#)

Autres sites

[International Commission for Electromagnetic Safety \(ICEMS\)](#)

[Council on Wireless Technology Impact](#)

[Accueil du site » Actualité » Nationale](#)

[Etude de Cochin sur l'électrosensibilité ou chronique d'un résultat annoncé 16 février 2012 - par PriartemCollectif](#)

Communiqué de presse

Priartem, Le Lien et le collectif des électrosensibles de France dénoncent les orientations retenues dans l'étude de prise en charge des hypersensibles aux champs électromagnétiques et demande instamment au Ministère de la Santé d'y

remédier.

Etude de Cochin sur l'électrosensibilité ou chronique d'un résultat annoncé

A l'issue du Grenelle des ondes en 2009 – oui, vous avez bien lu, 2009 - Roselyne Bachelot à l'époque Ministre de la santé et pilote de l'opération- avait annoncé le lancement d'une étude sur l'électrosensibilité qu'elle avait confiée à une équipe de l'hôpital Cochin dirigée par le Professeur Choudat. L'affaire prenait déjà des allures un peu particulières puisque, plutôt que de demander à l'AFSSET-ANSES d'inscrire l'EHS dans les priorités de recherche, plutôt que de lancer un appel à projet comme il est coutume dans le milieu de la recherche, plutôt que de créer un comité scientifique chargé de choisir le projet le plus pertinent et de suivre le déroulement de la recherche, la Ministre a choisi, dans le secret de son cabinet, manifestement bien conseillée, l'équipe ad hoc pour des résultats ad hoc.

Les contacts qu'essaient de prendre alors quelques EHS à Cochin se soldent pas un échec : personne ne peut dire où en est ce projet. Jusqu'à un comité de suivi Grenelle, en 2010, où le Professeur Choudat vient le présenter. Et là, tout devient clair. Alors que l'AFSSET-ANSES - dans le rendu de son rapport recommande d'arrêter de partir du postulat de principe que tout cela relève du psychosomatique, il apparaît clairement que le seul objectif de l'étude est, au contraire, de conforter cette thèse : il s'agit d'écouter les électrosensibles et de voir quels types de thérapies on peut leur proposer. Il est clair que l'on ne se situe donc pas vraiment dans une perspective de recherche.

Lors de cette réunion, avec d'autres associations, nous contestons vigoureusement cette étude, sa démarche et l'opacité qui l'entoure. Nous demandons à ce que soient introduits des éléments « objectivants » tels que des analyses biologiques et nous réaffirmons notre volonté d'être informés de l'avancée du projet.

A partir de là, silence-radio jusqu'à la réunion du comité de dialogue de l'ANSES du 31 janvier 2012 où il nous est annoncé que, trois ans après le début de sa gestation, la fameuse étude allait pouvoir commencer. Les responsables de l'équipe sont là. Rien n'a bougé depuis 2010 et rien ne bougera tant cette équipe semble totalement hermétique au dialogue avec la société civile.

L'objectif affiché est la description clinique de ce syndrome. L'établissement du lien de causalité ? Point n'est besoin puisque le postulat de base est qu'il n'y a pas de lien. D'ailleurs, à quoi bon faire cette étude puisque les résultats en sont déjà connus comme en atteste le programme du séminaire organisé, le 14 février 2012, pour les étudiants d'un diplôme interuniversitaire et intitulé « L'intolérance aux champs » auquel participent, en tout premier lieu, les responsables de cette étude. Le titre de l'une de leurs interventions est éclairant sur ce point :
« L'intolérance aux champs électromagnétiques d'intolérance environnementale

aux CEM : aspects cliniques. » Tiens ! Mais ne s'agissait-il pas justement de l'objectif de cette étude, pas encore lancée à ce jour ?

Il ne s'agit d'ailleurs pas de la seule « curiosité » de ce projet. Selon le site « radiofréquences.gouv », l'étude est lancée sous la responsabilité de l'APHP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris). Or, la Directrice générale de l'APHP est l'un des 6 administrateurs d'EDF nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Ceci crée des liens peu conformes aux les objectifs d'indépendance et de transparence requis.

Donc, n'attendons rien de cette étude. Continuons à nous battre pour que des recherches soient lancées qui puissent réellement permettre de mieux appréhender cette pathologie et trouver les moyens de soulager les personnes qui en souffrent si douloureusement. Mais parallèlement exigeons, sans attendre, une prise en charge spécifique de celles-ci afin de leur permettre de continuer à vivre dans un milieu socialisé.



**Communiqué de
presse**

PRIARTÉM - Association Loi de 1901
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris
Tél : 01 42 47 81 54 - Fax : 01 42 47 01 65 - [Contactez-nous](#)
[Mentions légales](#) - Site réalisé sous [SPIP](#) par One2net